



Sauvegarder les emplois chez Maurice Lacroix SA

Le licenciement de 15% du personnel, annoncé tout récemment dans la presse, mais pour avril prochain déjà, inquiète au plus haut point les députés chrétiens-sociaux indépendants. Cette mesure concerne 15 à 20 postes de travail sur le site de Saignelégier.

La raison invoquée de ce licenciement est un net ralentissement des ventes de montres sur les marchés internationaux ces dernières semaines. C'est donc visiblement un problème conjoncturel auquel Maurice Lacroix est confronté et non pas structurel. Nous sommes surpris que la mesure pour y remédier soit un licenciement et non pas d'autres alternatives préservant les emplois durant cette phase de ralentissement.

Sollicités à maintes reprises ces derniers jours, nous demandons au gouvernement de s'engager sans délai dans cette difficile situation et nous lui posons quelques questions en guise d'orientation possible vers une solution évitant les licenciements.

- Le Gouvernement ou l'administration a-t-il été informé de la situation par Maurice Lacroix SA ?
- Le Gouvernement ou l'administration a-t-il contacté Maurice Lacroix SA afin de proposer d'autres mesures permettant d'éviter des licenciements, par exemple le chômage partiel ou la mise à la retraite anticipée.

Le Noirmont, le 3 décembre 2008

Au nom du groupe PCSI

David Eray

P. Martin

Chappuis